

La Petite Tunisienne

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; locale, 1 fr. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 fr. 50; Petites ann., 0 fr. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

LE SÉQUESTRE DES MAISONS ALLEMANDES ET AUSTRO-HONGROISES et la Chambre de Commerce

La liste à faire, c'est celle de toutes — sans exception — les maisons allemandes et austro-hongroises qui avaient des succursales, des représentants, des dépositaires, des agents ou des intérêts en Tunisie et en Algérie.

A Paris, la Chambre de Commerce s'est mise hardiment à la tête du mouvement pour la recherche de ces maisons établies dans la capitale.

Voici l'information qui paraissait, il y a quelques jours, dans les journaux parisiens :

« Le bureau de la Chambre de Commerce de Paris a été reçu par M. Briand, ministre de la Justice. Il l'a entretenu de la question des maisons allemandes et austro-hongroises.

« La Chambre de Commerce a prié, il y a quelque temps, les grands groupes syndicaux de faire établir, par les chambres syndicales, chacune pour ce qui la concerne, le dénombrement de ces maisons ou agences. Elle a recueilli ainsi les listes : 1^o des sociétés ou maisons allemandes et austro-hongroises ou de leurs succursales agissant ouvertement sous leur nom d'origine ; 2^o des sociétés à capitaux allemands ou austro-hongrois et dont le directeur ou l'administrateur-délégué est français ou neutre ; 3^o des maisons françaises ou neutres vendant exclusivement des produits allemands ou austro-hongrois ; 4^o des maisons françaises ou neutres exploitant exclusivement des brevets ou licences d'origine allemande ou austro-hongroise ; 5^o des agences et représentants de maisons allemandes ou austro-hongroises ; 6^o des commissionnaires et personnes interposées, quelle que soit leur nationalité.

« Ces listes ont été communiquées au parquet par la Chambre de Commerce qui s'est faite ainsi l'auxiliaire de l'action publique. De plus, une commission permanente étudie et coordonne tout ce qui concerne le séquestre des biens des ennemis en France.

« Le Garde des Sceaux a remercié la Chambre de Commerce de sa collaboration. »

Ici, à Tunis, notre représentation commerciale n'a pas jugé utile d'imiter l'exemple de Paris. elle s'est contentée d'accuser réception de la liste qui lui a été communiquée par le parquet du tribunal : comme aide, on avouera que c'est assez maigre et inefficace ; quant aux chambres de Bizerte, Sousse et Sfax, nous ignorons ce qu'elles ont fait et si leur effort n'a pas été plus actif qu'à Tunis.

Nous allons donc tâcher de suppléer à l'indifférence de notre Chambre commerciale et nous demandons à tous les citoyens de nous aider, mais d'ores et déjà nous pensons que quelques services administratifs tels que la Douane, les Mines, l'Enregistrement, pourraient être d'une aide efficace dans la recherche des maisons ennemies qui avaient pris une place si importante dans toutes les branches du commerce, de l'industrie, des mines, des assurances, qu'on arrivait à se demander parfois si nous n'étions pas venus en Tunisie pour le plus grand profit de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.

Nous avons déjà une liste assez copieuse dans les assurances, les

machines agricoles ou de travaux publics, l'alimentation, les mines et d'autres branches de l'activité du pays.

Cela fait réellement bondir, de voir la place importante que les boches ou sous-boches avaient prise dans le pays !

Et certains de nos compatriotes n'étaient pas les moins zélés à faire fructifier les intérêts de ces ennemis puisqu'ils y trouvaient leur compte au détriment de la production nationale qui leur importait peu.

Aussi, nous ne nous lasserons pas de réclamer pour les produits des deux états-bandits des tarifs douaniers très élevés, en quelque sorte prohibitifs, qui fermeront à tout jamais l'entrée de leurs marchandises en Tunisie.

Quant aux Français qui ont déjà commencé à se lamenter des mesures prises, ils n'auront qu'à passer la frontière et aller sous d'autres cieux travailler à la prospérité des boches.

Nous ne devons plus avoir aucun ménagement pour ces misérables, pire que des sauvages, effet de leur *kultur* sans doute, et tous nos efforts doivent tendre dès à présent à les ruiner commercialement après les avoir réduits à merci sur les champs de bataille. Il ne faut pas qu'après la guerre, ils puissent recommencer à nous inonder de leurs produits comme ils l'ont fait après 1870 pour se refaire et tenter encore de nous abattre.

Toutes leurs ruses doivent être déjouées et Dieu sait s'ils y ont recours avec l'aide d'intermédiaires inconscients, anciens employés de maisons de commerce appartenant à des sujets ennemis, qui n'hésitent pas à servir les intérêts boches.

Certains séquestres parisiens, dit le *Matin*, ont eu entre les mains, ces jours derniers, la preuve que des maisons boches continuaient à correspondre avec leurs clients français en se faisant adresser leurs lettres dans un pays neutre et que la centralisation, à Paris, de leur correspondance, se faisait par l'entremise de leurs anciens employés.

Ces derniers, dont on ne saurait trop décrier l'inconscience, allaient jusqu'à entreprendre des voyages dans les pays neutres pour pouvoir transporter en France les marchandises allemandes ou autrichiennes.

Puisqu'il existe encore des gens qui ignorent la plus élémentaire des notions, celle de la conservation nationale, puisqu'il existe encore des individus qui ne peuvent pas comprendre que travailler avec des maisons allemandes ou autrichiennes, c'est vouloir la ruine économique de notre pays, le législateur a le devoir de compléter le décret du 27 septembre 1914, relatif à l'interdiction des relations commerciales avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie par l'application de pénalités sévères. Il est temps de faire comprendre à tous ceux qui sont encore en relation d'affaires avec des maisons allemandes ou austro-

hongroises qu'ils font là œuvre de mauvais Français.

En Angleterre on se montre très sévère à l'égard des commerçants qui contreviennent à la loi en continuant à faire des affaires avec l'Allemagne. Deux négociants en métallurgie de Glasgow qui avaient violé les dispositions prises à cet égard ont été condamnés à 50.000 francs d'amende.

Ém. LACROIX.

Billet de la Semaine

Pour un Moratorium tunisien

Il y a quelques jours, M. le Directeur général des Finances, dont la grande sollicitude pour les intérêts généraux du pays est bien connue et appréciée de tous, avait prié les directeurs des grands établissements financiers de Tunis de vouloir bien conférer avec lui en vue de l'application d'un moratorium spécial à la Tunisie pour faciliter la reprise des affaires.

L'intention était excellente et l'on ne peut qu'adresser des félicitations et des remerciements à l'honorable et sympathique Directeur des Finances, mais, à notre humble avis, il ne nous semble pas possible d'aller contre le moratorium français au moins en ce qui concerne les opérations de banque.

Comment, en effet, les banques pourraient-elles obtenir le remboursement même limité de leurs propres effets et laisser en souffrance ceux des clients de France qu'elles sont chargées de recouvrer ?

Il y aurait là un avantage tellement marqué que le jour où le moratorium cesserait en France, les clients lésés pourraient s'adresser au Gouvernement et le rendre responsable de la disparition d'un actif qui n'aurait pas dû être distrait autrement que suivant le moratorium décrété par le Président de la République.

La rédaction d'un moratorium spécial à la Tunisie est assez embarrassante et malgré tout le désir que nous avons tous de voir le pays reprendre un peu d'activité commerciale, nous n'en apercevons pas les moyens sans courir le danger des responsabilités. S'il en pouvait être autrement et que nos appréhensions ne soient pas justifiées, nous en serions fort heureux pour le pays.

Toutes les Chambres de commerce d'Algérie vont se réunir le 19 courant en congrès à Alger précisément en vue de la question du futur moratorium, et de ce congrès sortiront des enseignements dont on pourra tenir compte. Mais dès à présent, notre ami Dominique Bertagna, président de la Chambre de Commerce de Bone, élève une vigoureuse protestation contre l'intention de faire payer en janvier la totalité des billets en souffrance et demande que le paiement soit échelonné par fractions de 20 o/o fin janvier et 10 o/o les autres fins de mois et la reprise de l'escompte par la Banque de l'Algérie, sans quoi c'est le marasme et la ruine pour tous.

LE SEMAINIER.

L'Espion FLAD et sa bande

Comment le pasteur allemand Flad était-il parvenu à se faire nommer chef de la mission anglaise *London Jew's Society* et chapelain de la communauté anglicane de Tunisie relevant de l'évêque de Gibraltar ?

C'est ce que nous ignorons, mais toujours est-il que cet Allemand, mué en pasteur anglais, ne perdait pas de vue les intérêts de son pays natal dont il était en Tunisie un auxiliaire d'autant plus précieux qu'on le croyait sujet anglais.

Mais nous étions cependant parvenus à le démasquer et il y a quelques mois nous n'hésitions pas à le traiter publiquement et crûment d'espion allemand, pensant qu'il se cabrerait sous l'outrage.

Comme le malfaiteur pris la main dans le sac, le pasteur Flad ne pipa mot ; il se tint prudemment coi et laissa passer l'orage, pensant déjà peut-être à sa revanche qui ne tarderait pas avec la guerre qu'il savait sans doute toute proche, et comme la Tunisie, l'Algérie et le Maroc devaient dans les combinaisons de la Wilhelmstrasse, devenir possessions allemandes, notre compte serait bon. C'aurait été raisonnable juste si les armées de Guillaume avaient été vainqueurs, nous aurions alors fait probablement connaissance avec la potence ou le peloton d'exécution, comme tant de milliers d'autres, hélas ! qui dorment leur dernier sommeil dans les régions où les barbares ont passé.

Voici ce que nous avons appris sur cet espion d'autant plus dangereux qu'il était plus abrité et quasi-insoupçonnable puisque, en apparence, sujet du roi Georges.

Comme il n'est mystère qu'un jour ou l'autre, ne finisse par percer, nous avons appris que cet individu, sous couleur de prosélytisme, avait enrôlé

sous sa bannière quelque douzaine de juifs sans scrupules ni sou ni maille qu'il avait incontinent expédié au Maroc pour y remplir d'autant mieux un rôle louche au profit de l'Allemagne que leur origine israélite tunisienne les mettrait mieux à l'abri des indiscrétions des autorités militaires ou policières françaises.

Que faisaient ces bons apôtres lâbas au Maroc, en attendant l'arrivée des boches ? Point n'est besoin de se creuser la tête pour comprendre qu'ils ne servaient certainement pas les intérêts de la France, mais travaillaient de leur mieux pour le roi de Prusse, leur nouveau maître, avec tant d'autres sujets teutons qui ont été arrêtés depuis la guerre, les uns expédiés dans des camps de concentration, les autres jugés et sévèrement condamnés, d'autres encore ont pu passer au travers les mailles du filet tendu pour les prendre et aller continuer leur œuvre d'espionnage sur d'autres champs de bataille dans les lignes françaises, comme cet ancien légionnaire dont nous avons déjà parlé.

Mais, pendant ce temps, où est passée l'équipe de l'espion Flad ? où s'est-elle réfugiée ? qu'est-elle devenue ?

On nous assure que deux ou trois de ses membres, payant d'audace, seraient revenus à Tunis le plus tranquillement du monde où ils seraient ici depuis quelques semaines, quant aux autres, on ignore où ils sont, s'ils se trouvent encore au Maroc pour y continuer leur œuvre d'espionnage ou s'ils ont été pris avec les véritables boches et mis ainsi dans l'impossibilité de nuire.

Nous avons fait notre devoir de Français en dénonçant ces ennemis de notre pays, au Gouvernement à faire le sien.

J.-S.-P.

NOS ÉCHOS

A l'Etat-major

M. Michaux, l'honorable Directeur général des Travaux Publics, mobilisé comme lieutenant-colonel d'artillerie, vient d'être affecté à l'état-major de la Division d'occupation.

Nous espérons que cette affectation n'empêchera nullement le haut fonctionnaire de diriger son important service, car l'arrêt des grands travaux en cours viendrait augmenter le malaise dont souffre si durement, mais si patriotiquement, la Tunisie.

Le service postal aux armées

Depuis les débuts de la guerre, on se plaint beaucoup du service postal aux armées qui laisserait à désirer !

Comment pourrait-il en être autrement avec la franchise postale accordée non seulement aux soldats, ce qui se comprend, mais encore aux parents, amis et connaissances des combattants !

Tout le monde peut écrire avec la franchise et tout le monde écrit, car qui n'a pas un ou plusieurs combattants mobilisés ou sur le front ?

Personnellement, nous connaissons des familles où le père, la mère, les jeunes frères, les sœurs, les oncles, les tantes, les cousines, soit quatorze personnes, qui écrivent au moins deux lettres par mois chacun, soit 28 lettres pour les 14 personnes, sans compter les journaux et les lettres des amis, pour un seul soldat !

Dans ces conditions, comment veut-on que le service soit bien fait ? Pour nous, une mesure s'impose : la franchise aux combattants, mais l'affranchissement pour les parents et les amis. Pour les familles nécessiteuses, les lettres pourraient être remises à la mairie qui assumerait l'affranchissement. Tant qu'on n'adoptera pas ce moyen, qui procurera des recettes, il y aura des abus et le service clochera, il n'en pourrait être autrement, malgré toutes les dispositions qui pourraient être prises.

Départ de boches

La *Tribune Bonoise* nous apprend qu'un certain nombre de boches internés en Algérie depuis les hostilités ont été

embarqués la semaine dernière sur un transatlantique à destination de Marseille pour être dirigés ensuite au pays de la choucroute par la Suisse.

En échange, l'Allemagne remettra aux autorités fédérales suisses un nombre égal de nos compatriotes qui rentreront en France par la même voie.

Mais notre confrère a oublié de nous faire connaître les noms de ces boches et où ils avaient été pêchés.

Pour nos troupes indigènes

Un rédacteur du *Petit Marseillais*, mobilisé dans un régiment de zouaves, actuellement à Tracy-le-Val qui fut si brillamment pris aux Allemands, envoie à son journal la narration d'un dimanche sur le front. Il y parle d'une messe célébrée dans les grottes de la région par un prêtre sous-officier d'artillerie ; mais ces grottes ne servent pas qu'à dire la messe, elles logent surtout nos soldats et particulièrement nos vaillantes troupes indigènes fort déprimées par la température anormale qui a sévi pendant quelques jours et qui s'est bien radoucie depuis, mais pour combien de temps ?

Puisque nous parlons de nos troupes indigènes et de la température, il ne nous semble pas que notre appel en faveur de l'ouvrier de la Direction des Services Economiques Indigènes ait été entendu comme il l'aurait fallu. Les dons n'y affluent pas comme il le faudrait.

Et l'argent va manquer pour acheter des couvertures et de l'étoffe pour confectionner des gilets bien chauds pour nos braves soldats.

Il est vrai que, depuis quatre mois, tout le monde a mis bien souvent la main à la poche pour des œuvres diverses. Nous faisons encore un pressant appel, car tous nous savons l'héroïsme qui anime nos troupes indigènes qui se battent comme des lions. Et il est malheureux, comme l'écrivait un capitaine sur le front, qu'il n'y en ait pas davantage, car ils sont tous pleins de bravoure.

Encore des boches

Il paraîtrait que les autorités militaires auraient décidé d'envoyer 50.000 prisonniers allemands au Maroc, en Algérie et en Tunisie. Pour notre part, nous serions inscrits pour en recevoir 10.000 qui vont

arriver par convois de 2 à 300 par courrier. Ce serait le cas où jamais de dire : N'en envoyez plus, la maison est pleine !

Mais que va-t-on faire de tous ces hommes ? Va-t-on les laisser « se la couler douce » à Kairouan ou ailleurs, alors que les nôtres sont employés en Allemagne à toutes sortes de travaux publics, construction des chemins de fer et même au nettoyage des villes !

Traisons-les comme ils traitent les nôtres ! Nourrissons les comme ils nourrissent les nôtres — et employons-les pour qu'ils gagnent au moins leur nourriture sur les chantiers de chemins de fer.

Ne pourrait-on pas les employer à préparer la plateforme du chemin de fer de Tozeur à Nefta ?

La saison est propice aux travaux et nous aurions à peu de frais le complément d'une ligne qu'il faudra sûrement construire plus tard, car elle s'impose. Et puis qui sait, le Sfax-Gafsa-Tozeur-Nefta est peut-être l'amorce du futur transsaharien que d'aucuns voudraient faire partir de Gabès, mais qui pourrait tout aussi bien avoir sa tête de ligne à Sfax.

Des friandises aux assassins
de Guillaume :

A propos des envois de douceurs aux blessés allemands par d'indignes Français qui n'ont d'autre excuse que de ne pas s'être trouvés dans les régions envahies par les barbares, d'autres Français aussi, avant, avaient envoyé des douceurs, mais elles ignoraient à ce moment, en août, les atrocités commises en Belgique, puisque l'ennemi n'avait pas encore franchi la frontière française.

Dès que le Ministre de la Guerre fut averti, il s'empressa de faire paraître une circulaire que toute la presse devrait reproduire, car on semble n'en avoir pas connaissance à Tunis :

« Paris, le 2 septembre 1914.

« Le Ministre de la Guerre a été informé que certains commandants d'armée ont adopté, ou l'ont adopté par la population, à l'égard des prisonniers ennemis, une attitude de bienveillante faiblesse qui est inconciliable avec les traitements dont nos officiers et nos soldats sont l'objet en Allemagne.

« Il entend que les prisonniers de guerre soient exactement traités selon les dispositions du règlement sur le service des armées en campagne. — A. MILLERAND ».

Les maisons teutonnes

Les journaux de Constantine signalent à la vigilance du parquet de cette ville la maison allemande A. Koppel, fabricant de matériel de chemin de fer portatifs : wagons, machines, voies, qui a une succursale dans cette ville.

Si nous ne nous trompons, cette même maison en aurait une à Tunis et une clientèle assez importante.

On signale également la firme allemande Ad. Bleichert & C. qui a un bureau à Pa-

ris, 42, rue du Louvre, installations de transbordement et transporteurs à courroies et chaînes à godets.

La maison Thomas (phosphates) vient d'être placée sous le séquestre de M. Duceux, inspecteur de l'Enseignement ; toutes les sociétés du groupe Thyssen viennent d'avoir le même sort :

Hauts Fourneaux de Caen, 37, rue des Mathurins ; Mines de Jouanville, 26, rue Laflitte ; Usines et Carrières de Flacouville, 6, rue Blanche ; Société minière et métallurgique du Calvados, 37, rue Blanche ; Mines de Soumont, 37, rue des Mathurins. — Séquestre M. Reynaud.

Des lettres
De Lager-Lechfeld (Bavière), 13 novembre 1914 :

Le fils d'un de nos amis savoyards, soldat au 97^e de ligne à Chambéry, fait prisonnier à Mulhouse, a été envoyé à Lager-Lechfeld, en Bavière.

Il nous écrit que la discipline est sévère mais juste, il ne se plaint pas de la nourriture et dit qu'aujourd'hui la correspondance est très facile.

Où, mais les lettres sont longues à arriver, puisque celle que nous possédons est datée du 13 novembre et ne nous est parvenue que le 16 décembre. Les familles de prisonniers n'ont donc pas à s'alarmer si quelque retard se produit dans la correspondance, le service des postes est bien mal fait en Allemagne.

De Paris, 8 décembre :

« Paris est presque comme avant la guerre : un monde fou dans les rues. Les petites baraques vont bientôt s'installer pour les fêtes. Les restaurants restent ouverts jusqu'à 10 heures, mais les cafés ferment toujours à 8 heures, comprenez qui pourra cette anomalie : les tramways, métro, omnibus marchent jusqu'à 10 h. L'état normal approche.

« Tout le monde a bon espoir pour la fin prochaine de la guerre qui sera victorieuse pour nous. Personne ne doute plus du succès final de nos armes. »

Une perle à enchâsser

Nous la trouvons dans le dernier communiqué de la Chambre française de commerce elle vaut son pesant d'or, une barre d'or, voyez :

« M. Brun-Buisson déclare qu'il adhère volontiers à la Ligue Anti-allemande, mais qu'il faut laisser aux commerçants la latitude d'évaluer la marchandise étrangère qu'ils ont en magasin. Il ajoute que ces commerçants ont fait venir ces marchandises de l'étranger pour satisfaire aux demandes de leurs clients et non pour le plaisir de vendre des produits allemands ou autrichiens. Il serait donc injuste de boycotter dès à présent ces produits, car ce serait porter un préjudice considérable aux commerçants de la Régence et non aux ennemis de la France. »

Hein ! que dites vous de l'argument ! Si la Tunisie est empoisonnée de camelote allemande, ces malheureux commerçants n'y sont pour rien, leur clientèle n'en voulant pas d'autre et il fallait bien la contenter, dit ce brave pionne-sans-rire qu'est M. Brun-Buisson.

Mais de quelle clientèle parle-t-il ! Nous le mettons au défi de citer un seul nom de client qui ait jamais demandé un produit boche dans un magasin. La vérité c'est que ceux qui ont poussé à cette invasion criminelle, ce sont les commerçants maronniers qui vendaient leur camelote allemande pour de la vraie et véritable marchandise française. Rien n'y manquait pour tromper le public qui s'y laissait prendre.

Dans ces conditions, les intérêts de ces commerçants doivent peu nous importer et nous devons les boycotter sans merci.

Tant pis pour leurs détenteurs, mais au fait pourquoi n'obligerait-on pas ces commerçants semi-boches de faire connaître l'origine des marchandises made in Germany, conformément à la loi ?

« Les Contes de la Hara »

Sous ce titre, notre collaborateur M. J. Vénéral fera paraître un ouvrage de longue haleine qui lui a coûté de patientes et minutieuses recherches et compilations, sur les anciennes mœurs et traditions des Israélites tunisiens.

Cet ouvrage de plus de 200 pages sera orné d'une centaine de gravures inédites. Sous la forme de contes humoristiques à lire au coin du feu, l'auteur a condensé dans ce recueil toutes les anecdotes, historiettes, légendes curieuses, chansonnettes, scènes vécues, compte-rendus, types, souvenirs, etc., du peuple de la Hara qu'il voudrait montrer sous son véritable jour pour lui attirer la sympathie et la sollicitude auxquelles il a droit.

Cet ouvrage, préfacé par une haute personnalité, insiste sur le patriotisme sincère des juifs tunisiens.

Nous souhaitons à notre ami beaucoup de succès pour le beau livre documenté qu'il nous prépare.

PARTOUT DES AFFAMEURS

Dans notre dernier numéro, nous signalions à qui de droit les boulangers qui, depuis deux jours, avaient augmenté de cinq centimes le kilo de pain ; le surlendemain de notre article le prix était ramené à 45 centimes comme avant. Grâce à une énergique intervention, satisfaction a été immédiatement donnée à la population.

Nous avons aujourd'hui à signaler une autre catégorie de spéculateurs : nous voulons parler des bouchers qui eux ne se contentent pas d'un bénéfice honnête, conforme à la situation

des temps présents, il leur en faut un énorme. Il suffit de faire un tour au Fondouk-el-Ghalla ou dans les boucheries des environs pour être édifié : on y demande couramment de 280 à 360 le kilo, sous le fallacieux prétexte que c'est du bœuf de France ! Alors même que ce serait vrai, pourquoi laisse-t-on majorer ainsi les prix, alors qu'à Paris, Lyon et Marseille, on vend les morceaux de choix de 210 à 260 le kilo sans surcharge ; quant à la vache, le prix est de de 190 à 2 fr.

Mais généralement les soi-disants bœufs de France proviennent de Ma-teur ou des environs et le prix poids vif varie de 080 à 110 le kilo. On voit donc le bénéfice réalisé par nos bouchers qui devraient être astreints à indiquer la nature de la marchandise : bœuf ou vache, la provenance et d'afficher le prix-courant dans leurs magasins comme cela se pratique un peu partout en France. Dans la crise terrible que traverse notre pays, tout le monde devrait comprendre qu'il est indécent et malhonnête de spéculer sur la misère des temps présents et d'augmenter un peu plus le malaise général.

Toutes les personnes atteintes de HERNIE

doivent porter les Nouveaux Appareils Pneumatiques imperméables et sans ressorts de A. CLAVERIE, de Paris

Parce que ce sont les seuls appareils simples, pratiques et vraiment perfectionnés.

Parce que ce sont les seuls qui soient à la fois efficaces et toujours facilement supportés.

Parce que ce sont les seuls qui permettent aux hernieux de se livrer aux travaux les plus pénibles sans ressentir aucune gêne et sans même s'apercevoir de la présence de leur bandage.

Aussi est-ce avec plaisir que nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs atteints de Hernies, Efforts, Descentes, etc., l'arrivée du renommé Spécialiste de Paris, M. CLAVERIE, qui recevra de 9 à 4 h., :

TUNIS, vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20, Grand Hôtel de Paris.

Ceintures Ventrières perfectionnées pour tous les déplacements des organes chez la femme.

NOUVELLES DIVERSES

M. Célestin Demblon, député de Liège, la ville héroïque, raconte l'invasion de la Belgique dans *les Hommes du Jour*. Dans le même numéro, Henri Geroule, le spirituel auteur dramatique commence sa collaboration régulière.

Nos lecteurs savent que c'est à partir de samedi prochain que la brillante publication doit paraître sur 16 pages, 8 pages de texte et 8 pages de gravures. « Toute la guerre, par le texte et par l'image ». Abondamment illustrée, bien rédigée, tirée avec soin sur beau papier, l'accueil qui attend *les Hommes du Jour* sera sans précédent. C'est la plus belle et la moins chère des publications hebdomadaires illustrées. En vente partout au prix de 15 cent.

Par décision de M. le Garde des Sceaux, M^o Toucon, bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau de Sousse, suppléant du juge de paix de cette ville, a été chargé d'assurer l'intérim de la Justice de paix de Gafsa.

Sincères félicitations à l'aimable bâtonnier.

Le journal de Bâle *Basler Nachrichten* publie, dans un de ses numéros, la proclamation suivante signée du général Von Mehring, nommé commandant de la place de Valenciennes depuis l'occupation allemande :

« J'ai été forcé d'employer les mesures les plus rigoureuses de la loi martiale contre la ville d'Orchies. Dans cette localité furent commises les plus terribles atrocités. En en tirant les conséquences, j'ai détruit toute la ville. L'ancienne ville d'Orchies, ville de 5.000 habitants, n'existe plus. Les maisons, l'hôtel-de-ville et l'église sont anéantis.

Le commandant de la place : Major Von MEHRING. »

Les vandales avouent leurs crimes. Quels misérables !

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

MAISONS RECOMMANDÉES

Pavillon Beau-Séjour. - CARTHAGE-Station. - Restaurant de premier ordre. - E. GIRAUD, propriétaire.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. - Téléph. 450.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

Garure administrative et commerciale. L. BERENGER, 11, rue Al-Djazira. Timbres en caoutchouc.

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Le gérant : J. Giannitrapani


Absinthe Supérieure PREMIER FILS

Pharmacie BLOCH
14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles
Téléphone 553

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS



BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agence en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres. — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels, les Marines de guerre et Marchande, les Automobilistes, les Aciateurs, etc. graissent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines

VACUUM MOBILOL

Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr Import-Tunis Téléphone : 0.74

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia

Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET

TUNIS — 23, rue d'Italie, 23 — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liquors de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 0/0
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 5 ans) : 3 0/0
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache Paquebots-poste Français
AGENCE DE TUNIS

(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAX Hebdomad.)
Marseille. — Départ mercredi à 12 heures.
Tunis. — Arr. Vendredi à 3 h. 15 — Dép. vend. à 19 h.
Sousse. — Arr. Samedi à 7 h. 30. — Dép. Samedi à 13 h.
Sfax. — Arrivée dimanche à 4 h. — Dép. dimanche à 13 h.
Tunis. — Arrivée lundi à 12 h. — Départ lundi à 14 h.
Marseille. — Arrivée mercredi à 5 h. 15.
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et Les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modification).
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.
Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères.
Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaire
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassatè. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

L'Aermotor

Moulin à Vent en acier galvanisé
Les plus hautes récompenses aux Expositions
Pour tous renseignements s'adresser chez
M. P. LECRERCQ & Cie
Avenue de Carthage — TUNIS



TUNISIA-PALACE
Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
150 CHAMBRES & SALONS
TUNIS
Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAIN - JARDIN D'HIVER